



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 73/2

LES 60 PREMIERS JOURS AU VIETNAM - PERIODE DURANT LAQUELLE

LE CANADA DEVRA PRENDRE UNE DECISION

Déclaration de M. Mitchell Sharp à la
Chambre des communes, 1^{er} février 1973.

...La Chambre a déjà eu l'occasion d'assister à un premier échange de vues entre les porte-parole des partis avant le départ pour le Vietnam du premier groupe d'observateurs canadiens de la nouvelle commission. Malgré le manque de temps, des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et nos militaires sont déjà sur place. Ils observeront la mise en application de l'accord sur la fin des hostilités et le rétablissement de la paix au Vietnam et feront un rapport au nom de la communauté internationale.

Au moment de la décision, les parties au cessez-le-feu avaient énormément réduit le calendrier prévu. Par conséquent, le gouvernement a dû prendre une décision assez vite pour faire partir la délégation canadienne de Montréal samedi dernier si on voulait respecter les termes des accords. En fait, les parties nous ont demandé de le faire dans des documents complexes et nous avons vu certains d'entre eux pour la première fois mercredi dernier. Je pense que tous les côtés de la Chambre ont jugé notre participation nécessaire. Les interventions faites par les porte-parole des partis au moment où j'ai fait ma première déclaration appuient certainement cette position. Je crois que la plupart des Canadiens la jugeaient nécessaire pour la bonne raison que tous les Canadiens, et le monde entier évidemment, désiraient ardemment que les combats cessent au Vietnam. Comme je l'ai expliqué à la Chambre le 24 janvier, le jour de la décision du gouvernement, le Canada avait un choix à faire.

A première vue on se trouvait devant un dilemme: d'une part, on pouvait accepter l'adhésion à la nouvelle commission avec toutes les réserves que nous jugions bonnes. C'est ce que les parties à l'accord nous demandaient de faire. Mais par là, le Canada aurait pris un engagement important auquel il y avait des conditions préalables établies par lui; il aurait donc fallu le faire bien avant de savoir si ces conditions étaient respectées ou si, en raison de la complexité des accords, il était probable qu'elles seraient respectées. Le gouvernement aurait considéré cela comme une abdication de responsabilité. Je suis certain que tous les députés auraient pensé la même chose. Par contre, nous aurions pu dès le début décliner toute participation à la nouvelle commission et refuser nettement d'en faire partie. En agissant de la sorte, nous aurions pu entraver la cessation des hostilités au Vietnam. Aucun Canadien n'aurait voulu que son pays se comporte de cette façon.